

Zeitschrift:	Revue économique franco-suisse
Herausgeber:	Chambre de commerce suisse en France
Band:	15 (1935)
Heft:	6
Artikel:	Discours de M. Schulthess, ancien Président de la Confédération Helvétique
Autor:	Schulthess
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-889116

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Telle est l'idée directrice qui a inspiré nos négociateurs lors de la convention de mars 1934. Tel est le but que poursuit le Gouvernement fédéral en proposant à la France des échanges de contingents. Cet élargissement des transactions, fondé sur le souci d'établir un équilibre meilleur, doit inspirer également les conversations de demain.

Certes, je n'ignore pas les difficultés que soulève pour la France un traitement différentiel en faveur de la Suisse, si fondé qu'il puisse être. Mais je crois savoir que le Gouvernement français envisage, à l'heure actuelle, l'institution d'une politique commerciale qui doit lui permettre de tenir compte des conditions particulières de chaque pays et d'honorer par ce moyen notre double qualité de bon acheteur et de bon payeur.

Je me plaît à supposer que ce régime nouveau permettra de donner satisfaction aux revendications de la Suisse, dont nul, du reste, ne conteste la légitimité.

Dans un autre ordre d'idées, un problème étroitement lié aux questions économiques doit retenir notre attention : celui de la double imposition. C'est le 31 janvier 1934, au cours des négociations qui aboutirent à la prorogation de la convention de commerce du 8 juillet 1929, que les deux pays convinrent d'entamer des pourparlers à ce sujet. Depuis lors, des conversations officieuses ont eu lieu, qui n'ont pu aboutir, jusqu'à présent, à un accord de principe, vu certaine condition préalable formulée par le Gouvernement français. Cette condition — pardonnez-moi ma franchise — me paraît comporter quelques dangers puisqu'indirectement elle touche au problème le plus grave de l'heure présente : la question monétaire. Je ne doute pas que, grâce à l'énergie et à la prudence des hommes au pouvoir, la question monétaire sera résolue, aussi bien en Suisse qu'en France, en faveur du maintien d'une monnaie saine. Mais il faut éviter, à mon avis, d'aggraver les inquiétudes du moment pour des fins purement fiscales et des avantages incertains.

Messieurs, je suis d'autant plus persuadé que nous trouverons un terrain d'entente, que les relations politiques entre nos deux Nations sont confiantes et amicales, comme le veut une tradition séculaire, qui émerge toujours victorieuse et limpide de brumes passagères. Une communauté d'aspirations exprimée dans des institutions similaires et, ce qui est plus, ancrée dans un sentiment populaire profond, est le gage de cette amitié durable. La Confédération suisse, qui depuis sa fondation, a montré son ferme attachement à l'idée de l'arbitrage, a été heureuse de voir consacrer le principe du règlement pacifique de tout différend — appliqué et accepté de plein cœur dans le litige des zones franches — dans un important instrument qui est en vigueur depuis une année. De cet accord, nous attendons, de part et d'autre, une reprise générale des efforts tendant à liquider, dans un esprit amical, les conciliations, les transactions fructueuses d'Etat à Etat, voisins dont le sort, dans tant de domaines, est inti-

mement lié. De même, nous sommes résolus à faire une large place aux méthodes nouvelles de coopération qui, sans se substituer au canal diplomatique, complètent, notamment par le jeu des commissions de conciliation, les transactions fructueuses d'Etat à Etat. Et souvenons-nous qu'une contribution réelle à la cause de l'ordre européen ne sera pas apportée exclusivement par la solution de conflits graves, mais aussi par une tradition et une technique de collaboration se poursuivent entre bons voisins, selon le programme de la Société des Nations.

Je faillirais à mon devoir si je ne disais, toutefois, un mot d'un problème dont l'évolution est considérée avec une angoisse grandissante par notre belle et florissante colonie suisse en France. Je m'exprimerai avec la franchise qui est de mise entre bons amis. Certes, nous comprenons le désir des autorités de prendre certaines mesures pour la défense de la main-d'œuvre nationale; tous les pays, ou presque, éprouvent, dans la lutte pour leur existence économique, un besoin d'apporter temporairement quelques restrictions à une liberté qui, pourtant, fut une des conditions de la prospérité du monde. Mais ce que nous ne cessons de demander à nos amis français, c'est de comprendre qu'une application, à l'égard des Suisses en France, selon un schéma et une pratique administrative unique et rigide, d'un système dit d'épuration risque, non seulement de compromettre le sort de notre colonie, mais d'apporter, dans nos relations mutuelles, un élément de trouble hors de proportion avec les avantages, du reste aléatoires, qui pourraient en résulter pour la main-d'œuvre française. N'oublions pas que notre belle colonie, qui groupait, il y a quelques années encore, plus d'un tiers de tous les Suisses à l'étranger, était déjà vouée à l'anémie par les entraves apportées à toute infusion de sang nouveau. Et pourtant, quel capital moral représentait, pour la France, le stage, dans les banques, maisons de commerce et industries françaises, de jeunes gens qui, rentrés chez eux, formaient un trait d'union entre nos deux pays! Aujourd'hui, même des citoyens suisses qui ont apporté pendant de longues années un concours précieux à l'économie française, ingénieurs, employés, ouvriers, agriculteurs, craignent de voir ébranler les bases mêmes de leur existence. Leurs efforts, leur travail, sont le corrélatif indispensable des échanges commerciaux si favorables à la France. Leur sort nous tient profondément à cœur. Aussi ai-je confiance dans la sagesse du Gouvernement français qui, entendant notre appel pressant, voudra consentir à tranquilliser la colonie d'un pays ami, profondément laborieuse et respectueuse des institutions de la Nation qui lui accorde l'hospitalité. Que nos amis français nous aident à provoquer au plus tôt un geste libérateur et apaisant.

C'est en formulant cet espoir que je salue le représentant du Gouvernement de la République, et que j'adresse une déférente pensée au Chef de l'Etat.

DISCOURS DE M. SCHULTHESS, Ancien Président de la Confédération Helvétique.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MONSIEUR LE MINISTRE,
MONSIEUR LE MINISTRE DE SUISSE,
MESSIEURS LES AMBASSADEURS,
MESSIEURS,

Je remercie avant tout en mon nom et au nom de M. Stucki, M. le Président et MM. les Membres de la Chambre de Commerce Suisse en France, de l'aimable invitation que vous nous avez adressée pour le Banquet de ce soir.

Je vous remercie encore, Messieurs, de l'aimable accueil que vous venez de me faire; je le reporte entièrement sur mon ancienne situation au Conseil Fédéral et je sais que vous honorez en moi le Conseil Fédéral, votre pays et son gouvernement.

N'ayez pas peur : je ne vais pas vous faire un long discours; cependant je m'en voudrais si, en ce moment, je ne vous adressais pas quelques paroles pour vous parler de ce qui se passe actuellement en Suisse et secondement pour vous dire un mot des relations franco-suisses dont je me suis occupé pendant vingt ans.

Messieurs, la crise qui sécoute le monde tout entier

a aussi son effet en Suisse et, chez nous comme ailleurs, la crise économique est devenue aussi une crise morale, une crise des esprits.

Le peuple suisse est appelé à voter sur une proposition, signée par plus de 300.000 citoyens et qui demande l'insertion dans la constitution fédérale de garanties de modestes situations à chacun. Cette proposition, qui peut-être est pour beaucoup inspirée par un sentiment élevé, est certainement dangereuse et elle respire un esprit qui n'est certes pas le vieil esprit suisse. Elle respire l'esprit socialiste, et ce n'est pas un hasard que cette initiative de crise soit dessinée même par ceux qui la recommandent purement et simplement comme l'enfant et comme le précurseur du plan de travail établi par le socialisme international et qui constitue le but auquel veut arriver le socialisme chez nous. Il est intéressant de constater que ce ne sont pas les ouvriers de l'économie privée qui ont pris cette initiative, mais au contraire les fonctionnaires et les employés publics des cantons et des villes qui lancent cette proposition qui est dirigée, en dernier lieu, d'après notre conviction, contre l'existence de l'Etat, de la Confédération, des cantons et des communes qui seraient ébranlées si jamais cela allait être inscrit dans notre charte nationale.

Messieurs, je suis sûr que le peuple suisse qui sera appelé à décider dans quelques jours de cette initiative, trouvera son chemin, car il est décidé à rester fidèle, même en ces temps de crise, à la démocratie. Il s'élève aujourd'hui comme toujours contre la démagogie. Le peuple suisse demande avant tout que chacun pense à lui-même et que chacun doit être le fondateur de son propre bonheur. Il n'admet pas que le citoyen doive trouver dans la collectivité, dans l'Etat, une organisation qui remplace son sentiment de responsabilité dont chacun doit être rempli vis-à-vis de lui-même.

Notre peuple ne veut pas d'essais; il veut continuer son existence, celle de notre modeste patrie sur la base que nos pères nous ont laissée.

Vous pouvez être tranquilles, Messieurs, dimanche prochain le peuple suisse trouvera la réponse nécessaire, la seule réponse possible qui doit être opposée à cette initiative de crise et je suis convaincu qu'avec une majorité considérable, il refusera l'acceptation de cette initiative combattue par tous les patriotes et par tous ceux qui pensent à notre passé et à notre avenir et qui ont le sentiment des responsabilités.

Si ainsi, nous ne pouvons pas accepter que l'Etat remplace l'activité des citoyens, nous sommes loin de penser que l'Etat doit laisser aller les choses comme elles vont. Le temps du laisser aller est passé et l'une des premières tâches de la Confédération Helvétique est d'augmenter ses relations économiques avec l'étranger. Je ne pourrais pas vous demander ce soir la patience nécessaire pour parler de toutes nos relations économiques avec tous les peuples. Je parlerai seulement, ici, des relations qui nous unissent avec la France.

Monsieur le Ministre du Commerce, je suis particulièrement heureux de vous voir ce soir à cette table et je vois dans votre visite un signe d'affection et d'amitié pour la Suisse.

Je salue en vous le ministre, non seulement le ministre, le représentant d'un pays voisin et ami, mais je salue en vous aussi, le maire et en même temps, le père de la ville de Reims, le reconstructeur de la ville dévastée par une guerre terrible.

A ma droite, je suis heureux de voir M. l'Ambassadeur de France en Suisse, un des premiers artisans de notre amitié; un homme qui, depuis qu'il est à Berne, a vraiment fait tout son possible pour éviter

toutes les difficultés, et c'est pour moi un devoir de l'en remercier. Je suis sûr que mes anciens collègues m'approuveraient de rendre hommage à son activité comme ambassadeur à Berne.

Messieurs, ces relations entre la Suisse et la France sont séculaires; elles ont toujours été empreintes d'une grande et profonde amitié. Evidemment, aujourd'hui, passe en premier lieu la question économique; mais on ne peut jamais complètement séparer la question économique de la question morale et je pense qu'en ce moment la France reconnaît qu'il faut assurer à notre petite Suisse — entourée par trois voisins qui ne partagent pas nos opinions politiques sur la démocratie — qu'il faut lui assurer la protection qui doit lui permettre de conserver sa force et sa fidélité. Nous entendons rester ce que nous avons été; nous ne considérons pas seulement la démocratie comme la meilleure forme de l'Etat et d'une ère de prospérité; la démocratie doit aussi nous conduire, dans un temps de crise et de difficultés comme celles de l'heure présente, à des relations économiques avec la France dont la durée est d'une grande importance. La première chose que j'ai vue en arrivant à la Foire de Paris, c'est que la Suisse est la meilleure cliente de la France; c'est vrai et nous entendons le rester; nous entendons remplir nos engagements; nous avons beaucoup de choses communes: nous avons toutes les deux une monnaie saine que nous voulons conserver et que nous saurons défendre vis-à-vis des voisins. Nous avons la force et la volonté.

Et, de ce fait que nous sommes de bons clients, nous pensons que le Gouvernement français saura tenir compte des désiderata de la Suisse qui sont modestes et qui sont inspirés uniquement par la volonté de pouvoir passer ce temps de crise pendant lequel la Suisse souffre autant que les autres peuples.

La Suisse ne fait pas de dumping, de sorte que l'on ne peut pas exclure ses marchandises d'aucun marché. La Suisse ne demande rien d'impossible non plus; elle paye ce qu'on lui vend et elle demande par contre que les relations économiques qui existaient jusqu'à maintenant — relations économiques entre les deux peuples qui remontent à des siècles — soient maintenues.

Il a été dit tout à l'heure que beaucoup de Suisses ont trouvé en France une seconde patrie; beaucoup de Français aussi ont trouvé en Suisse une nouvelle patrie et il y en a beaucoup qui ont gardé pour leurs deux patries un sentiment absolument compréhensible contre lequel personne ne pourrait s'élever. Evidemment beaucoup de Suisses sont allés en France ces derniers temps; trouver du travail dans nos pays est difficile; notre population augmente; nous avons des difficultés d'émigration parce qu'il est difficile de trouver du travail dans notre pays même. Pour un petit pays, ces difficultés sont beaucoup plus sensibles que pour un grand et je sais qu'on me comprendra et qu'on m'approuvera même au sein du Gouvernement si j'exprime le désir que dans l'avenir les relations entre la France et la Suisse soient encore resserrées et augmentées, afin de permettre au petit Etat de continuer à exister.

Messieurs, la Suisse est peut-être le plus ancien ami de la France en Europe; la Suisse a gardé et maintenu sa sympathie, dans des temps difficiles à la France, et les malheurs de l'une ou de l'autre ont augmenté notre amitié au lieu de nous séparer.

J'espère, Messieurs, que les relations entre la France et la Suisse vont se resserrer encore et devenir fécondes pour les deux pays et je lève mon verre au développement de ces relations, à la prospérité et à la grandeur de la France.